



VOS REF.

NOS REF. TER-ART-2019-38106-CAS-140872-J0Z1H3

INTERLOCUTEUR Martine BESSON

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 26

MAIL rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

DDT de l'ISERE

17 bd Joseph Vallier

BP 45

38040 GRENOBLE Cedex 9

A l'attention de Mme Clothilde PALMA

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de CHOLONGE

Lyon, le 06/09/2019

Madame,

Nous accusons réception du dossier du projet de **PLU de la commune de CHOLONGE**, arrêté par délibération en date du 04/07/2019 et transmis pour avis 25/07/2019 par votre service.

Nous vous rappelons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Il s'agit de :

- **Liaison 225kV NO 1 CHAMPAGNIER –CORDEAC – LES SABLES**

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle a été reporté le tracé de la ligne électrique existante.

Nous vous informons que vous pouvez désormais télécharger librement et gratuitement sur le portail de l'Open Data RTE (<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>) le tracé de nos ouvrages au format SIG.

Après étude de ce dossier, RTE attire l'attention sur les éléments suivants :

Les lignes électriques haute tension précitées traversent les zones A et N de la commune.

**Centre développement & ingénierie
de Lyon**
Service Concertation Environnement Tiers
1, rue Crépet
69007 LYON
TEL : 04.27.86.26.01



www.rte-france.com



1/ Report des servitudes I4

1.1. Le plan des servitudes (non-reçu)

1.2. La liste des servitudes

Dans le cadre de notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 06/08/2010, nous vous demandons d'indiquer dans la liste existante le nom de nos ouvrages.

Ces remarques ont été prises en compte dans le dossier de PLU.

2/ Règlement

Pas de remarques à formuler

3/ Incompatibilité avec les Espaces Boisés Classés

Pas de remarques à formuler.

Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le service en charge de ces questions est :

RTE

Groupe Maintenance Réseaux DAUPHINE

73, rue du Progrès

38176 SEYSSINET-PARISSET

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

**La Chef du Service
Concertation Environnement Tiers,**

Marie SEGALA